

# JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTREAL, 15 JUIN 1884.

Nos. 2 ET 3.

## A VIS-

Ceux à qui nous adressons, aujourd'hui le journal sont considérés comme abonnés pour un an.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Tout ce qui concerne l'administration doit être à l'adresse du Dr J. I. Desroches 25 rue Ste-Thérèse. Boîte 2027 Bureau de Poste, Montréal.

## LE CANADA LANCET ET LES SOCIÉTÉS D'HYGIÈNE PROVINCIALES.

Le *Canada Lancet*, dans son numéro de Mai dernier, fait reproche à la société d'Hygiène de Montréal, d'agir isolément dans le but qu'elle poursuit, et de ne pas s'être alliée à ceux qui doivent être reconnus comme les promoteurs du mouvement hygiénique dans le pays; ce serait, dit ce journal, toutes les forces étant unies, le moyen de commander à Ottawa et d'obtenir des gouvernants les secours nécessaires.

Nous ferons remarquer au journal de Toronto, que nous avons cru devoir faire dans la Province de Québec ce qui a été fait courageusement et avantageusement pour la Province d'Ontario: comme dans cette dernière province, nous nous sommes dit qu'il fallait en science hygiénique plus encore qu'en économie politique, avoir pour devise, la devise du Dr Caniff à

la dernière assemblée sanitaire à Ottawa: l'éducation des masses, l'éducation du peuple par tous les moyens qui sont à la disposition de l'homme d'études. C'est pourquoi une société d'Hygiène a été fondée, dans le but de donner à tous une direction hygiénique pratique; cette direction se fera au moyen des ressources que toute société peut avoir à sa disposition, telles que conférences publiques, publication de pamphlets sur les sujets qui doivent être les plus utiles, et surtout publication d'un journal qui pénétrant dans les foyers vulgarisera cette science si nécessaire.

Et nous nous sommes crus d'autant plus autorisés à agir, comme nous l'avons fait, que nous sommes convaincus qu'une organisation générale de la Puissance du Canada ne pourra fonctionner efficacement, que lorsque l'éducation du peuple sur cette question aura fait quelques progrès sous l'impulsion des provinces respectives. N'est-ce pas là en effet la réponse que les gouvernants nous ont toujours faite à diverses époques lorsque nous nous adressions à eux à ce sujet: faites l'éducation du peuple et après cela nous interviendrons.

Prenant cette réponse de l'autorité, et la modifiant un peu, nous dirons: faisons l'éducation du peuple, et après cela nous pourrons faire fonctionner un système sanitaire régulier qui devra avoir son cen-